

Communauté de Communes Auxonne Val-de-Saône

BILAN D'ACTIVITES

Année 2009



Communauté de Communes
Auxonne Val-de-Saône
Ruelle de Richebourg
21 130 AUXONNE
Tél. : 03 80 27 03 20
Fax : 03 80 27 03 21

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUXONNE VAL-DE-SAONE	4
– Le territoire	5
– Les 16 communes de la Communauté de Communes Auxonne Val-de-Saône	6
– Les compétences	7
– Les principaux acteurs	8
– Les services	11
– Les moyens financiers	12
– Les moyens humains	14
LES SERVICES	16
– La Direction Générale	17
– Le Pôle Ressources et Administration Générale	21
– Le Service Enfance Jeunesse	25
– Le Service Environnement	29
– L’Ecole Intercommunale de Musique et de Danse	31
– Le Service Vie Culturelle, Sportive et Associative	32

Edito du Président

Le rapport d'activités est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par la Communauté de Communes Auxonne Val de Saône aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les équipements et installations d'intérêt communautaire.

Ce premier rapport constitue une base de travail, il trace donc le bilan des décisions et actions communautaires mises en œuvre ou engagées durant l'année écoulée et est transmis en communication à tous les conseillers communautaires. Pour les habitants du territoire, comme pour les personnes extérieures, ce compte-rendu 2009 est aussi un moyen de mieux faire connaître les champs d'action de la Communauté de Communes, son territoire avec ses Communes, ses compétences, son fonctionnement, son organisation, ses élus, ses ressources humaines, ses finances, mais aussi ses spécificités et ses projets.

Depuis 2005, année de son démarrage, la Communauté de Communes a développé une offre de services à la population, de qualité et uniforme, en mutualisant les moyens. Quelles que soient les compétences : Environnement, Enfance jeunesse, Economie, Tourisme, Culture / Vie associative et Funéraire, elles ont pour ambition d'améliorer les services publics rendus aux familles et plus largement à toute la population et de renforcer l'attractivité du territoire. La Communauté de Communes s'est progressivement enrichie de nouvelles compétences et de nouveaux équipements, en maîtrisant sa gestion et en rationalisant ses activités.

Alors même que le contexte économique est fragile, il importe également d'agir pour renforcer le développement économique local et l'emploi. Ce sont là des objectifs prioritaires qu'il faudra tenir dans les années à venir.

Je vous invite maintenant à découvrir plus en détail les actions et missions de votre Communauté de Communes à la lecture de ce rapport d'activités. Vous prendrez ainsi toute la mesure de l'implication de la Communauté de Communes au cours d'une année où elle s'est affirmée comme une collectivité organisée, dynamique et engagée vers l'avenir.

Jean-Paul VADOT
Président de la Communauté de Communes
Auxonne Val-de-Saône

PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUXONNE VAL-DE-SAONE

Le territoire

Dotée d'une superficie de 170,2 kilomètres carrés, la Communauté de Communes Auxonne Val-de-Saône, située à l'Est de la Côte d'Or, est limitrophe du département du Jura. Elle assoit son territoire sur le même découpage géographique que la canton d'Auxonne et son siège est fixé dans cette ville, chef lieu de canton situé dans l'arrondissement de Dijon. Elle regroupe 16 communes et appartient au Pays Plaine-de-Saône-Vingeanne.

La ville d'Auxonne est située à 35 kilomètres au Sud-Est de Dijon et le canton est notamment desservi par les RD 905 et 976.

Il est en outre traversé par l'autoroute A39 Paris-Dijon-Suisse-Lyon, laquelle croise

l'autoroute A36 reliant le Nord et l'Est de l'Europe à l'autoroute A6 Paris-Marseille-Europe du Sud.

Par ailleurs, des liaisons régulières de transport ferroviaire placent Auxonne à moins d'une demi-heure de Dijon ou Dôle et à moins d'une heure de Besançon.

Le territoire de la Communauté de Communes a enregistré une croissance démographique contrastée ces quarante dernières années.

Les années 70 ont connu une forte croissance de la population (12 000 habitants en 1980) alors que la décennie suivante a vu une stagnation du nombre d'habitants.

Les décennies 90 et 2000 ont enregistré une forte et nouvelle croissance démographique pour atteindre une population de presque 13 000 habitants en 2000 et de 14 000 habitants en 2008.

La population en 2009 est de 14 546 habitants (données INSEE 2009), elle est équilibrée entre hommes et femmes avec 7 146 femmes et 7 019 hommes ; et compte à cette même date 19,5 % de moins de 15 ans.

La population trouve ses activités salariées en dehors du territoire ; sur une population active de 6 122 personnes, près de 3 267 travaillent en dehors de leur lieu de résidence mais dans le département.

En 2006, 50,1% de l'ensemble des foyers fiscaux est imposé, soit 3 913 foyers, pour un impôt moyen sur les revenus de 535 euros (revenu net imposable moyen 18 510 euros).

La démographie des entreprises enregistre un taux de création de 12,1 % sur l'exercice 2008. Sur un total de 456 unités recensées au 1^{er} janvier 2008, 50 concernent des industries, 71 des entreprises de la construction, 132 des commerces et 203 des prestataires de services. Plus de 40 % de ces entreprises ont 10 ans d'activité et plus, plus de 15 % ont entre 6 et 9 ans d'ancienneté. L'agriculture est représentée par 180 exploitations en 2000.



Les 16 communes de la Communauté de Communes Auxonne Val-de-Saône

ATHEE

Maire : Serge PERRON
rue de la mairie 21130 ATHEE
Tél.: 03 80 37 35 33 Fax : 03 80 37 35 33
759 habitants

LES MAILLYS

Maire : Marie-France SORDEL
rue Bizot 21130 LES MAILLYS
Tél.: 03 80 39 13 09 Fax : 03 80 39 13 09
849 habitants

AUXONNE

Maire : Raoul LANGLOIS
Place d'armes 21130 AUXONNE
Tél.: 03 80 27 00 50 Fax : 03 80 31 46 52
7 850 habitants

PONCEY-LES-ATHEE

Maire : Jean-Pierre MORIN
3,rue Saint Médard 21130 PONCEY LES ATHEE
Tél.: 03 80 47 16 79 Fax : 03 80 47 16 79
525 habitants

BILLEY

Maire : Joël VADOT
21130 BILLEY
Tél.: 03 80 37 48 61 Fax : 03 80 37 48 61
210 habitants

PONT

Maire : Daniel MARECHAL
7, grande rue 21130 PONT
Tél.: 03 80 39 46 54 Fax : 03 80 39 46 54
93 habitants

CHAMPDOTRE

Maire : Jean-Louis LANDRY
42, grande rue 21130 CHAMPDOTRE
Tél.: 03 80 77 10 33 Fax : 03 80 39 47 54
544 habitants

SOIRANS

Maire : Jean-Paul VADOT
11, grande rue 21110 SOIRANS
Tél.: 03 80 39 43 58 Fax : 03 80 39 04 96
459 habitants

FLAGEY-LES-AUXONNE

Maire : Gilles DONOLO
21130 FLAGEY LES AUXONNE
Tél.: 03 80 37 34 86 Fax : 03 80 31 03 54
182 habitants

TILLENAY

Maire : Janine ANCEAU
1, Rue de l'Abreuvoir 21130 TILLENAY
Tél.: 03 80 31 42 66 Fax : 03 80 31 08 15
634 habitants

FLAMMERANS

Maire : Dominique GIRARD
rue du sapin 21130 FLAMMERANS
Tél.: 03 80 31 02 25 Fax : 03 80 31 14 90
411 habitants

TRECLUN

Maire : Sébastien SORDEL
1, rue Davault 21130 TRECLUN
Tél.: 03 80 39 45 64 Fax : 03 80 39 45 64
299 habitants

LABERGEMENT-LES-AUXONNE

Maire : Michel BOURDON
21130 LABERGEMENT LES AUXONNE
Tél.: 03 80 31 45 74 Fax : 03 80 31 00 36
358 habitants

VILLERS-LES-POTS

Maire : Christian SEICHON
21130 VILLERS LES POTS
Tél.: 03 80 37 34 03 Fax : 03 80 31 06 62
1033 habitants

MAGNY-MONTARLOT

Maire : Franck DELOY
21130 MAGNY MONTARLOT
Tél.: 03 80 47 14 78 Fax : 03 80 47 14 78
207 habitants

VILLERS-ROTIN

Maire : Jean ROUSSEAU
29, rue du tilleul 21130 VILLERS ROTIN
Tél.: 03 80 77 14 84 Fax : 03 80 77 14 84
133 habitants

Les compétences

Par le jeu de la mise en commun des moyens et d'une économie d'échelle, la Communauté de Communes réalise des actions et des services à l'échelle de son territoire, ce qui les rend plus pertinents et plus performants que s'ils avaient été entrepris au sein de chacune des communes membres.

Ses compétences ont été choisies par les élus de toutes les communes du territoire et ont été validées par arrêté préfectoral du 16 décembre 2004 portant création de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2005. Elles ont ensuite été complétées et modifiées à quatre reprises en 2005, 2007, 2008 et 2009, au fur et à mesure de son développement.

Aménagement de l'espace

Elaboration et mise en œuvre des actions menées au sein du Pays Plaine-de-Saône-Vingeanne, Etudes liées à l'aménagement du territoire communautaire, Gestion des circuits de transport notamment pour conduire les habitants au marché d'Auxonne et organisation de nouveaux services de transport public locaux

Développement économique

Recensement des sites susceptibles d'être jugés d'intérêt communautaire, aménagement de ZAE, Création et aménagement, gestion et entretien des zones industrielles, Mise en œuvre et participation à des actions d'ingénierie

Emploi

Participation au fonctionnement et à la mise en œuvre d'une maison de l'emploi

Voirie

Création et gestion des voiries d'intérêt communautaire

Environnement

Gestion de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés, Etudes pour l'aménagement et le fonctionnement d'une station de compostage, Coordination des actions en faveur du tri sélectif

Politique du logement et du cadre de vie

Etudes pour la définition et l'organisation d'une politique d'habitat (OPAH, PLH...), Etudes d'un programme de réhabilitation de logements locatifs communaux, Coordination des opérations de réhabilitation et de création de logements sociaux, Adhésion au conseil d'architecture (CAUE), Prise en charge des animaux errants (convention SPA)

Tourisme et loisirs

Création, aménagement et gestion des équipements touristiques d'intérêt communautaire, Signalisation et balisage, entretien et extension des sentiers de randonnées (pédestres, équestres, VTT...), Mise en œuvre d'actions d'ingénierie pour l'accueil et la promotion touristique, Adhésion et conventions avec organisme ou collectivité compétent dans le domaine du tourisme

Actions et équipements culturels, scolaires et sociaux

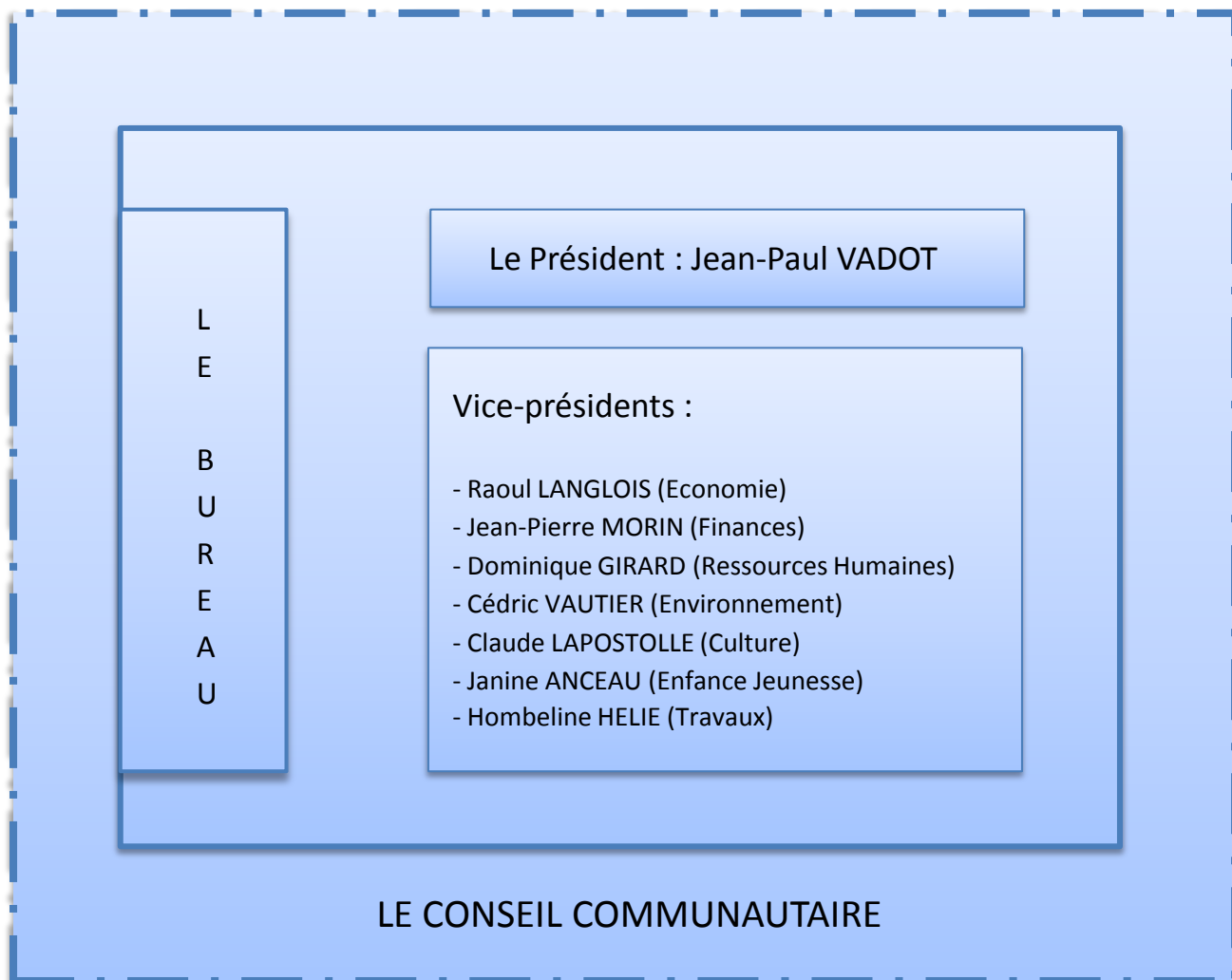
Actions et équipements culturels : Fonctionnement de l'Ecole de Musique, Pré-étude pour la réalisation d'un écomusée ; Actions et équipements scolaires et sociaux : Prise en charge du réseau d'aide et de soutien (RASED, CMS et CLIS), Soutien aux organismes œuvrant dans le domaine de l'emploi, de l'action sociale et de l'aide à la personne, Etude du portage des repas à domicile, Prestations d'ingénierie visant à accompagner les associations favorisant l'offre d'activités de loisirs ; Actions et équipements enfance jeunesse : Construction, aménagement et gestion d'une maison de l'enfance, Création et gestion des activités de restauration scolaire et accueil périscolaire, Création, développement et gestion de centres d'accueil ou de loisirs sans hébergement, Mise en place et gestion des transports donnant accès aux structures, mise en place d'actions d'ingénierie favorisant l'émergence et le développements des activités enfance jeunesse

Services et équipements funéraires

Gestion d'une chambre funéraire, Réalisation d'équipements nécessaires à un service funéraire (funérarium...)

Les principaux acteurs

La Communauté de Communes est administrée par un Conseil Communautaire de 55 membres, désignés par les Conseils Municipaux, au sein duquel a été élu un Président et sept Vice-Présidents.



Les membres du Bureau Communautaire (31/12/2009)

Président : Jean-Paul VADOT

Janine ANCEAU

Jean-Marie BOISSELIER

Michel BOURDON

Dominique GIRARD

Hombeline HELIE

Raoul LANGLOIS

Claude LAPOSTOLLE

Jean-Pierre MORIN

Serge PERRON

Joël VADOT

Cédric VAUTIER

Les membres du Conseil Communautaire (31/12/2009)

ATHEE

Serge PERRON Guy ESMONIN
Marielle GODARD
Suppléante : Corinne GAILLARD

AUXONNE

Raoul LANGLOIS Jacques COMBEPINE
Jocelyne RAYMOND Claude LAPOSTOLLE
Corinne COMPAYRE Jean-Paul MOINDROT
Martine LASSAGNE Daniel MERY
Véronique PEREZ Michel-Pierre TRIAT
Patrick GOUDE Jean-Marie BOISSELIER
Sabine VARLET Mohamed ZRIZOU
Nathalie ROUSSEL
Suppléants :
Nadine NIMEZ PEREIRA
Henri BARRAUX
Valérie ENGELHARD

BILLEY

Joël VADOT Marcel JEANNOT
Suppléant : Bernard HACQUIN

CHAMPDOTRE

Jean-Louis LANDRY Ghislaine BRULEY
Michel SORDEL
Suppléante : Christine MARCHAND

FLAGEY LES AUXONNE

Gilles DONOLO Jean-Pierre CURIE
Suppléant : Bernard KREMPP

FLAMMERANS

Dominique GIRARD David CANAVERO
André JOLY
Suppléante : Sylvie BURESI

LABERGEMENT LES AUXONNE

Michel BOURDON Yannick STRUBEL
Suppléant : François COLLIN

MAGNY MONTARLOT

Franck DELOY Michèle BRULE
Suppléant : Fabrice PARRIAUX

LES MAILLYS

Marie-France SORDEL Gilles BAUDIN
Bernard JOVIGNOT Pascal OUDOT
Suppléant : Claude NAUDIN

PONCEY LES ATHEE

Jean-Pierre MORIN Stéphane GATEAU
Yves TANNIERE
Suppléante : Nicole FLEUTELOT

PONT

Daniel MARECHAL Catherine BOILLAUD
Suppléant : Pascal MEILLER

SOIRANS

Jean-Paul VADOT Bernard BOUJU
Alain ROSSIGNOL
Suppléant : Yves LAPORTE

TILLENAY

Janine ANCEAU Claudette MARIN
André MATHIRON
Suppléant : Pierre GIGOT

TRECLUN

Sébastien SORDEL Hombeline HELIE
Suppléant : Cyrille GAUGUE

VILLERS LES POTS

Christian SEICHON Jean DANANCHY
Serge SGRILLO Cédric VAUTIER
Suppléant : Jean-Philippe SANZ

VILLERS ROTIN

Jean ROUSSEAU Eric FEUILLEBOIS
Suppléant : Jérôme MOYOT

Les membres des commissions (31/12/2009)

Appels d'offres

Président de droit : Jean-Paul VADOT

Titulaires :

Jean-Pierre MORIN	Jacques COMBEPINE
Gilles DONOLO	Marcel JEANNOT
Marcel JEANNOT	Cédric VAUTIER

Suppléants :

Yves TANNIERE	Marielle GODART
Jean DANANCHY	Jean-Pierre CURIE
Daniel MERY	

Culture, tourisme et communication

Président : Claude LAPOSTOLLE

Michèle BRULE	Ghislaine BRULEY
Corinne COMPAYRE	Jean DANANCHY
Patrick GOUDE	Véronique PEREZ
Jean ROUSSEAU	Serge SGRILLO
Michel-Pierre TRIAT	Jean-Paul VADOT
Corinne GAILLARD	

Enfance jeunesse

Présidente : Janine ANCEAU

Lucie ANGELO	Gilles BAUDIN
Michel BOURDON	Michèle BRULE
Ghislaine BRULEY	David CANAVERO
Jacques COMBEPINE	Corinne COMPAYRE
Franck DELOY	Martine LASSAGNE
Claudette MARIN	André MATHIRON
Claude NAUDIN	Fabrice PARRIAUX
Véronique PEREZ	Christian SEICHON
Marie-France SORDEL	Sabine VARLET
Jean-Paul VADOT	

Finances

Président : Jean-Pierre MORIN

Jacques COMBEPINE	Gilles DONOLO
Stéphane GATEAU	Daniel MARECHAL
Sébastien SORDEL	Cédric VAUTIER
Mohamed ZRIZOU	Jean-Paul VADOT

Travaux Voirie Bâtiments, Urbanisme, Habitat

Présidente : Hombeline HELIE

Michèle BRULE	Jean-Marie BOISSELIER
Jean-Pierre CURIE	Eric FEUILLEBOIS
Patrick GOUDE	Marcel JEANNOT
Jean-Louis LANDRY	Daniel MARECHAL
Claudette MARIN	Jocelyne RAYMOND
Serge PERRON	Alain ROSSIGNOL
Jean-Philippe SANZ	Yannick STRUBEL
Yves TANNIERE	Jean-Paul VADOT

Communication

Président : Claude LAPOSTOLLE

Corinne COMPAYRE	Jean-Pierre MORIN
Patrick GOUDE	Jean-Paul VADOT
Corinne GAILLARD	

Développement économique

Président : Raoul LANGLOIS

Janine ANCEAU	Gilles BAUDIN
Jean-Marie BOISSELIER	Bernard BOUJU
David CANAVERO	Jean DANANCHY
Guy ESMONIN	Stéphane GATEAU
Dominique GIRARD	Marielle GODARD
Bernard HACQUIN	Bernard KREMPP
Jean-Louis LANDRY	Daniel MARECHAL
Daniel MERY	Jérôme MOYOT
Christian SEICHON	Sébastien SORDEL
Jean ROUSSEAU	Jean-Paul VADOT
Corinne GAILLARD	

Environnement, Déchets, Développement durable

Président : Cédric VAUTIER

Catherine BOILLAUD	Jean-Marie BOISSELIER
Sylvie BURESI	Bernard BOUJU
Franck DELOY	Guy ESMONIN
Nicole FLEUTELOT	Pierre GIGOT
Marielle GODARD	Dominique GIRARD
Bernard JOVIGNOT	Bernard KREMPP
André MATHIRON	Daniel MERY
Jean-Paul MOINDROT	Fabrice PARRIAUX
Serge PERRON	Michel SORDEL
Mohamed ZRIZOU	Jean-Paul VADOT

Gestion Ressources Humaines

Président : Dominique GIRARD

Jacques COMBEPINE	Corinne COMPAYRE
Marielle GODARD	Jean-Louis LANDRY
Martine LASSAGNE	Jean-Paul VADOT
Corinne GAILLARD	

Statuts

Président : Jean-Paul VADOT

Jacques COMBEPINE	Raoul LANGLOIS
Jean-Pierre MORIN	Joël VADOT

Les services

Direction Générale des Services

Directeur : Jean-Marc LOVAT

Service Enfance-Jeunesse

Responsable : Caroline PAX
Secrétariat facturation :
Myriam BRESSON

***Responsables des sites
périscolaire/restauration scolaire
et des accueils de loisirs
sans hébergement :***

Isabelle CAMUS
Aude MINJARAT
Séverine REGENT
Cyril VIERJEAN
Laetitia PELLETERET

Relais Petite Enfance :

Animatrice : Patricia POCHARD

Relais Petite Enfance Itinérant :

Animatrice : Sylvie PIELLARD

Service Environnement

Responsable : Alexandra THENARD

Ambassadrice du tri : Emma MILLES

Ecole Intercommunale de Musique et de Danse

Directeur : Yves CUENOT
Gestion administrative et inscriptions
Stéphanie ROUSSEL

Service Vie Culturelle, Sportive et Associative

Animateur : Samuel LAMY

Pôle Ressources Humaines et Administration Générale

Service Ressources Humaines :

Lucille PONSOT
Stéphanie ROUSSEL

Accueil-Secrétariat :

Chantal ORSSAUD
Stéphanie ROUSSEL

Service Finances-Marchés Publics :

Maryse TACHIN

Funérarium :

Gestionnaire : Maryse TACHIN

Les moyens financiers

Le compte administratif se présente de la façon suivante :

Il rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et recettes. Il présente les résultats comptables de l'exercice.

MONTANTS REALISES

Dépenses : 3 908 794,90 €

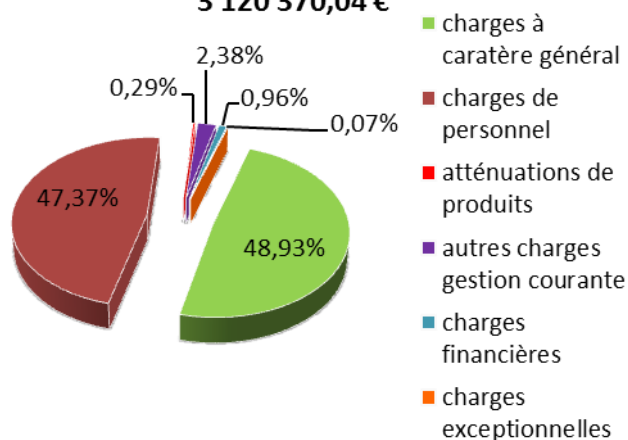
Recettes : 3 798 289,30 €

RESULTATS CUMULES

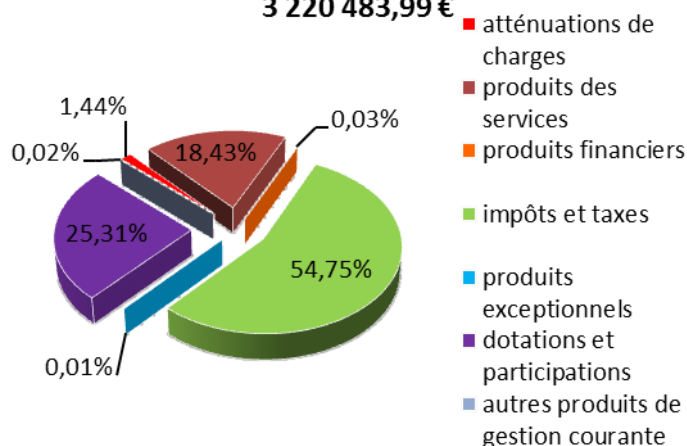
Fonctionnement : + 479 256,02 €

Investissement : - 80 876,63 €

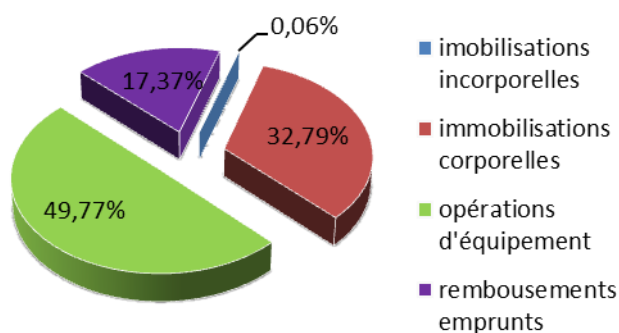
Budget Général Dépenses réelles de fonctionnement 3 120 370,04 €



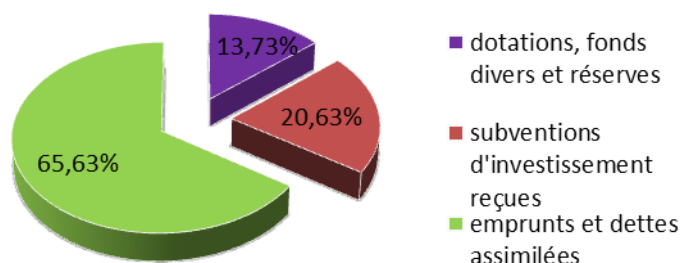
Budget Général Recettes réelles de fonctionnement 3 220 483,99 €



Budget Général Dépenses réelles d'investissement 576 117,63 €



Budget Général Recettes réelles d'investissement 365 498,08 €



BUDGETS ANNEXES

Montants réalisés :

Funérarium

Dépenses : 97 559,65 €

Recettes : 88 379,10 €

Zone d'Aménagement Economique

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Résultats cumulés :

Funérarium

Exploitation : + 2 715,27 €

Investissement : - 24 461,85 €

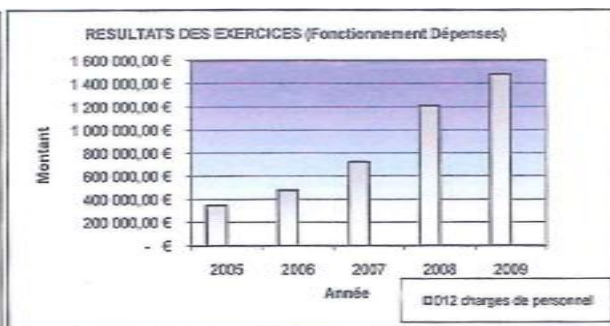
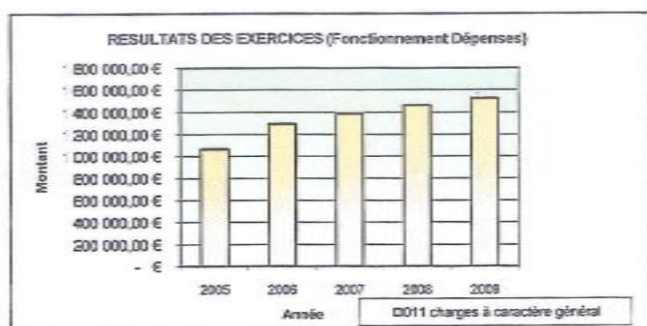
Zone d'Aménagement Economique

Fonctionnement : + 58 620 €

Investissement : - 70 850 €

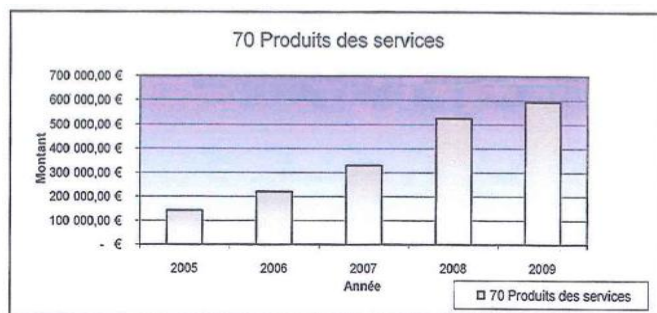
Evolution des dépenses réelles

RESULTATS DES EXERCICES (Fonctionnement Dépenses)					
	2005	2006	2007	2008	2009
011 Charges à caractère général	1 106 706,29 €	1 294 205,96 €	1 387 072,37 €	1 466 849,45 €	1 526 896,23 €
012 Charges de personnel	349 037,45 €	478 760,95 €	724 899,27 €	1 121 572,02 €	1 478 021,01 €
014 Atténuations de produits	- €	- €	- €	- €	8 925,00 €
65 Charges de gestion courante	56 725,74 €	54 378,03 €	63 689,57 €	68 077,11 €	74 395,86 €
66 Charges financières	50 931,83 €	45 649,56 €	36 120,28 €	33 384,50 €	29 994,12 €
67 Charges exceptionnelles	1 989,63 €	121,00 €	150,00 €	3 228,27 €	2 137,82 €
Total dépenses réelles	1 565 390,94 €	1 873 115,50 €	2 211 931,49 €	2 693 111,35 €	3 120 370,04 €

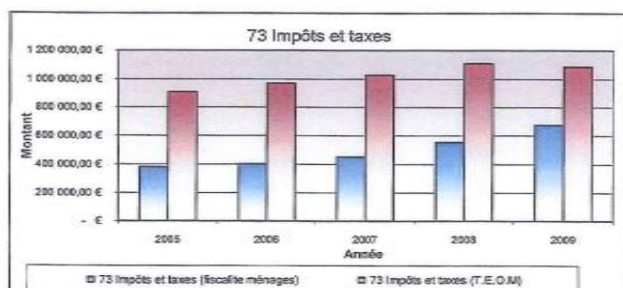


Evolution des recettes réelles

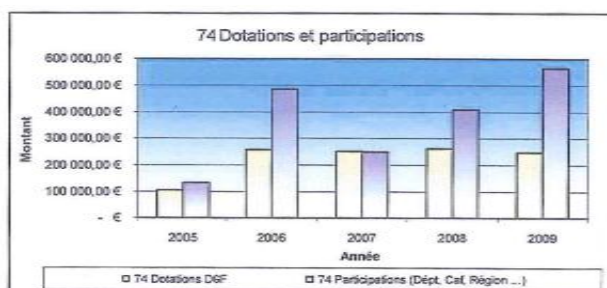
RESULTATS DES EXERCICES (Fonctionnement Recettes)					
	2005	2006	2007	2008	2009
013 Atténuations de charges	12 207,04 €	13 581,61 €	2 481,34 €	14 950,49 €	46 342,12 €
70 Produits des services	143 766,74 €	221 051,22 €	331 621,12 €	526 901,41 €	593 567,65 €
73 Impôts et taxes (fiscalité ménages)	381 698,00 €	403 179,00 €	452 877,00 €	554 236,00 €	676 064,00 €
73 Impôts et taxes (T.E.O.M)	908 313,00 €	970 445,00 €	1 027 924,00 €	1 110 902,00 €	1 087 088,00 €
74 Dotations DGF	105 817,00 €	258 553,00 €	252 483,00 €	262 414,00 €	248 897,00 €
74 Participations (Dépt, Caf, Région...)	134 388,74 €	485 577,26 €	250 091,31 €	409 373,00 €	566 304,99 €
75 Autres produits	292,76 €	275,00 €	325,00 €	625,00 €	650,00 €
76 Produits financiers	4,35 €	7 034,18 €	18 116,28 €	8 961,82 €	1 097,87 €
77 Produits exceptionnels	423,35 €	1 533,29 €	481,23 €	1 097,87 €	472,36 €
Total recettes réelles	1 686 910,98 €	2 361 229,56 €	2 336 400,28 €	2 889 461,59 €	3 220 483,99 €



augmentation sensible dès 2007 (mise en place du périscolaire sur quatre mois et montée en puissance en 2008 et en 2009 avec, en plus, les centres de loisirs).



augmentation régulière et sans à coups de la fiscalité



D.G.F qui stagne, voire régresse depuis 2008; subventions en hausse en 2008 et 2009

Les moyens humains

TABLEAU DES EFFECTIFS PAR SERVICE

SERVICES	EFFECTIF TOTAL	CATEGORIE D'EMPLOI	TITULAIRES	NON TITULAIRES		
				Stagiaires fonction publique	Contractuels	CAE
Direction Générale	1	Catégorie A	1			
		Catégorie B				
		Catégorie C				
Finances/comptabilité/ marchés publics	1	Catégorie A				
		Catégorie B				
		Catégorie C	1			
Ressources Humaines/Administration Générale	2	Catégorie A				
		Catégorie B				
		Catégorie C	1			1
Enfance/Jeunesse	59	Catégorie A				
		Catégorie B			1	
		Catégorie C	23		34	1
Environnement/Ordures Ménagères	10	Catégorie A				
		Catégorie B				
		Catégorie C	9		1	
Accueil/Secrétariat	1	Catégorie A				
		Catégorie B				
		Catégorie C	1			
Ecole de Musique	11	Catégorie A			10	
		Catégorie B	1			
		Catégorie C				
Entretien bâtiments	1	Catégorie A				
		Catégorie B				
		Catégorie C	1			
Vie associative	1	Catégorie A				
		Catégorie B			1	
		Catégorie C				
Copieval	1	Catégorie A			1	
		Catégorie B				

Structuration du personnel de la collectivité

Répartition par statut

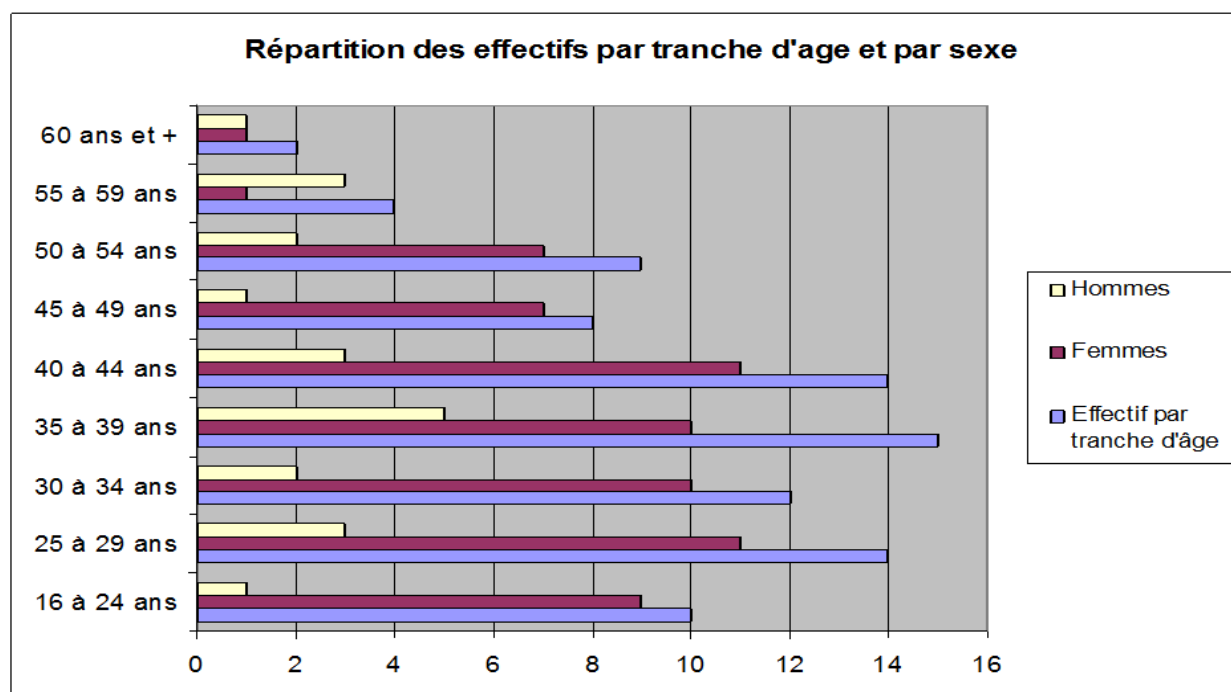
	Effectif au 31/12/2009		
	Nbre d'agents	Equiv. tps plein	% des ETP
Titulaires	38	32.06	69.24
Non titulaires	48	12.24	26.44
CAE	2	2.00	4.32
Apprenti-stagiaire	0	0.00	0.00
TOTAL	88	46.30	100.00

Répartition par service

	Nombre au 31/12/2009	ETP au 31/12/2009
Direction Générale	1	1.00
Finances- marchés publics	1	1.00
Environnement-OM	10	9.90
Enfance-Jeunesse	59	27.81
Ressources-Humaines/ Administration générale	2	1.90
Ecole de Musique	11	0.69
Accueil-Secrétariat	1	1.00
Vie associative	1	1.00
COPIEVAL	1	1.00
Entretien Bâtiments	1	1.00
TOTAL	88	46.30

Répartition par filière

	Effectif au 31/12/2009		
	Nbre d'agents	Equiv. tps plein	% des ETP
filière administrative	9	8.90	10.23
filière technique	39	15.67	44.32
filière culturelle	11	0.69	12.50
filière sociale	1	1.00	1.14
filière animation	28	20.04	31.82



LES SERVICES

La Direction Générale

Début 2009, compte tenu de l'importance des transferts de compétences réalisés, de l'augmentation des effectifs, des projets engagés ou restant à engager sur le territoire, des enjeux juridiques et financiers qui en découlent, et de la nécessité de préparer la collectivité à son développement futur, les élus de la Communauté de Communes ont décidé du recrutement d'un Directeur Général des Services.

L'arrivée du Directeur Général en mai 2009 a ainsi fondamentalement bouleversée « la vie interne » de cette jeune collectivité, tant pour les agents en poste que pour les élus. En effet, seule la ville d'Auxonne, en tant que ville centre représentant la moitié des habitants, disposait, en interne, de ce type de poste.

Les missions du service

Assurer la traduction et la réalisation du projet de la collectivité auprès et avec les services,

Assurer la mise en œuvre des grands projets de mandat,

Assurer le respect des règles de droit,

Garantir les grands équilibres des budgets intercommunaux,

Anticiper sur les adaptations et ajustements à apporter à l'organisation des services en fonction de l'évolution du projet politique et de l'environnement territorial,

Favoriser l'épanouissement personnel et la réussite professionnelle des agents ,

Favoriser la cohésion et le sentiment d'appartenance,

Développer les outils d'aide à la décision et à la planification.

Les faits marquants de l'année

○ Sur l'organisation et le management interne

8 mois de l'année 2009, avec le soutien et l'aide du Président et des Vice-présidents, mais également avec une implication forte des responsables de services et du service des Ressources Humaines, ont été consacrés à :

1) Redonner un sens à l'action collective en contribuant à donner un rôle à chacun.

Un important travail d'explication au quotidien a été nécessaire afin de :

- Resituer les agents dans leur environnement professionnel, celui de l'intercommunalité et du statut de la Fonction Publique Territoriale,
- Rappeler et faire respecter au mieux les règles de partages des compétences entre les différentes instances de la collectivité,
- Préciser le rôle transversal et d'interface du DGS,
- Favoriser un travail en binôme entre le responsable de service et son élu de référence,
- Contribuer à favoriser les échanges entre élus et responsables de service notamment sur les sujets les plus importants. (Ex : au travers d'une procédure commune de préparation du budget)

2) Restructurer et réorganiser intégralement les services (en assurant leur continuité pendant les travaux d'aménagement des locaux administratifs).

Une structuration classique pour une collectivité de cette taille a été mise en place, avec une identification la plus claire possible des missions des services et des agents, (service RH, Finances-marchés publics, administration générale-accueil...)

3) Replacer les Ressources Humaines, élément essentiel du fonctionnement d'une collectivité, au cœur de l'organisation pour

assurer une plus grande cohésion dans l'action des services en favorisant les échanges et un partage des informations

(Ex : Mise en place d'un Comité de Direction hebdomadaire avec rédaction d'un compte rendu qui permet de savoir « qui fait quoi », mise en place des entretiens annuels)

4) Définir ou redéfinir les procédures internes

(Règles d'enregistrement et de diffusion du courrier, circuit des parapheurs, signature des bons de commandes, gestion des congés ...)

5) Améliorer la rédaction sur la forme et sur le fond des actes juridiques de la collectivité

en contribuant à donner aux élus un maximum d'informations avant la prise de décision.

L'accent a particulièrement été porté sur :

- Les délibérations du conseil et du bureau communautaire,
- Les arrêtés et contrats notamment en matière de Ressources Humaines,
- Les actes liés aux marchés publics afin de respecter au plus près les procédures : cahiers des charges, procès verbaux de la CAO, rapports de présentation ...

6) Entamer un travail de rapprochement avec les collectivités qui fondent l'intercommunalité :

(Ex : mise en place de réunions régulières avec les services de la Ville d'Auxonne)

Améliorer la communication interne et externe de la collectivité : (Ex : Mise en place d'un groupe de parole et mise à jour du site web avec mise en ligne des comptes rendus de Conseil et de Bureau).

[Les grandes orientations du service pour demain sur l'organisation et le management interne](#)

- Renforcer l'expertise interne au sein du Pôle Ressources et Administration Générale,
- Améliorer les procédures internes (marchés publics, RH, Finances...), afin de contribuer à la recherche d'économies de fonctionnement,
- Initier la mise en place d'outils de gestion (tableaux de bord, AP/CP, bilans),
- Contribuer à consolider l'image de notre intercommunalité (interne et externe),

[Sur les projets :](#)

Donner une impulsion aux projets stratégiques souhaités par les élus, constitue l'une des missions essentielles confiées par le Président au Directeur Général de la Communauté de Communes.

2009 a donc été consacrée à la validation et à l'engagement des projets en cours et ce dès le mois de mai.

1) Aménagement des locaux administratifs, siège de la Communauté de Communes

L'année 2009 a permis de concrétiser ce projet important permettant aux agents et aux élus de disposer d'un outil de travail de qualité. Elus et agents ont su s'adapter aux conditions de travail parfois difficiles pendant la durée des travaux. Le 5 juillet 2009, le Bureau Communautaire adoptait les derniers avenants aux marchés publics de travaux dont la réception était actée le 18 septembre 2009. Les locaux ont été inaugurés le 02 novembre 2009.

2) Création de la Maison de l'Enfance

Une validation du projet par le Conseil Communautaire réuni le 14 mai 2009 a permis le recadrage du dossier (technique et financier) et l'engagement des négociations (ou renégociations) avec les financeurs potentiels, et notamment l'Europe (FEADER). Un dossier de demande de subvention est ainsi présenté dès juillet 2009 auprès de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt. La Caisse d'Allocations Familiales et l'Etat (au titre de la DGE) confirment leur soutien au projet et accordent un délai supplémentaire pour sa réalisation. Une candidature est également déposée auprès de la Région dans le cadre d'un appel à projet sur les bâtiments à basse consommation d'énergie. Le Conseil Général est également sollicité au titre des négociations du « Contrat AmbitionS Côte d'Or ».

3) Elaboration du Contrat « AmbitionS Côte d'Or

Le 9 juillet 2009, présentation du dispositif au Conseil Communautaire qui donne son accord de principe sur la contractualisation avec le Conseil Général. Dans le même temps toutes les communes sont sollicitées afin de faire connaître leurs projets. Une réunion en septembre permet d'identifier les premiers éléments de programme, qui sont présentés début décembre au Conseil Général sous forme de note de synthèse.

4) Parc d'Activités Agro-industriel de Villers les Pot-Tillenay

Le 9 juillet 2009, le conseil communautaire émet le vœu de voir se réaliser le projet, ce qui donne l'opportunité de la mise en place, dès l'automne, d'un groupe de travail, chargé du pilotage de l'opération. Ce groupe contribue à la rédaction d'un cahier des charges pour la désignation d'un cabinet chargé de réaliser l'étude de faisabilité économique du projet. La consultation en marché public est lancée le 10 décembre 2009.

5) Restructuration et aménagement du parvis et du parking de la gare d'Auxonne-Tillenay

Le Comité Technique chargé du suivi de l'opération s'est réuni 9 fois en 2009 permettant ainsi d'élaborer :

- Le programme de l'opération et son plan de financement qui seront validés par le Conseil Communautaire le 9 octobre 2009,
- Une convention d'occupation du terrain avec RFF approuvée au cours de la même séance,
- Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec SNCF, et deux conventions de financement avec l'Europe et la Région, sont approuvées par le Conseil Communautaire réuni le 03 décembre 2009,

Dans le même temps des négociations sont engagées avec la Maison de l'Emploi et de la Formation afin d'intégrer une clause d'insertion sociale au marché de travaux, mais également avec RFF au sujet du devenir de l'ancienne Halle fret.

6) Création d'un parcours éco pagayeur sur la Saône

Le lancement des travaux sur le barrage à aiguilles sur la Saône dès 2009, a constitué l'opportunité de création d'une passe à canoës-kayaks, outil indispensable à la réalisation d'un parcours éco pagayeur permettant de prolonger les équipements existants, et créant ainsi le plus long parcours éco-pagayeur en France (+ de 70 km). Avec l'aide du Pays Plaine de Saône Vingeanne et le soutien du Comité Régional de Canoë Kayak, un dossier de subvention est présenté, au titre des fonds européens (FEDER), auprès du Conseil Régional et du Conseil Général dans le cadre du « Contrat AmbitionS Côte d'Or ». Le Conseil Communautaire, réuni le 3 décembre 2009, approuve le projet et son plan de financement ainsi qu'une convention pour délégation de paiement au profit du groupement solidaire CB RTP TOURNAUD chargé par Voie Navigables de France -V.N.F- de la réalisation de la passe à canoës-kayaks. Parallèlement, une réflexion est lancée pour étudier les conditions d'exploitation future du parcours, la Communauté de Communes n'apportant son soutien au projet qu'en matière d'investissements.

Les projets pour demain

- Concrétisation sur le terrain des projets d'investissements validés par les élus : (Parking de la Gare , Maison de l'Enfance, parcours éco-pagayeur)
- Réalisation des études de faisabilité pour la ZAE et choix de la gouvernance du projet,
- Initier une démarche de réflexion sur le devenir de la collectivité,
- Négocier et concrétiser avec le Conseil Général la signature du Contrat AmbitionS Côte d'Or.

Chiffres-clés

6 Conseils Communautaires soit 53 délibérations
7 Bureaux Communautaires soit 31 décisions
25 Comités de Direction
3 Commissions d'Appel d'Offres
Participation à 118 réunions de travail formalisées (mai à déc 2009)
6 commissions Culture Tourisme et Communication
7 commissions Enfance Jeunesse
6 commissions Environnement
5 commissions Finances
2 commissions Habitat Voirie Travaux Maintenance
3 commissions Ressources Humaines
29 notes de service

Le Pôle Ressources et Administration Générale

Service des Ressources Humaines

Les missions du service

Le service des Ressources Humaines a pour mission de recruter, intégrer, former, accompagner et gérer l'ensemble des agents permanents et non permanents tout au long de leur carrière. Il assure donc le suivi administratif de l'ensemble des personnels dès leur arrivée et durant toute leur activité professionnelle.

Les activités principales du service sont :

- la gestion des carrières en collaboration avec le centre de gestion,
- le suivi du tableau des emplois,
- l'établissement de la paye et l'élaboration des données sociales,
- la gestion des congés annuels,
- les déclarations d'accidents du travail, le traitement des arrêts maladie ainsi que des absences diverses.

L'effectif du service au 31 décembre 2009

Le service des Ressources Humaines comporte 2 agents à temps complet qui ont en charge également l'Administration Générale (convocations, secrétariat du Président et du DGS, mise à jour du site Internet...).

Le service a été créé en juin 2009 dès l'arrivée du Directeur Général des Services.

Les recrutements effectués en 2009

Un Directeur Général des Services

Compte tenu du développement de la Communauté de Communes, de l'augmentation du nombre d'employés et de l'importance de la gestion des Ressources Humaines, un poste d'attaché territorial a été créé par le Conseil Communautaire afin de recruter un Directeur Général des Services qui a pris ses fonctions en mai 2009.

10 emplois permanents

Recrutement de dix agents non titulaires permanents pour assurer les différents cours de l'école de musique.

Mise en place de deux contrats d'accompagnement dans l'emploi

Les services ayant exprimé un fort besoin en matière de secrétariat, la Communauté de Communes a souhaité s'associer au Pôle Emploi dans le soutien à l'insertion professionnelle par le biais d'une convention, ce qui a permis la mise en place de deux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Les services Ressources Humaines et Administration Générale ainsi que le service Enfance Jeunesse ont pu être renforcés.

Chiffres-clés

88 contrats de travail de droit public
2 contrats de travail de droit privé (CAE)
1 815 bulletins de paye
571 jours d'arrêt maladie (titulaires et non titulaires permanents) soit 2,82 % du nombre total de jours de travail
193 courriers relatifs au personnel

5 accidents du travail
61 arrêtés (dont 40 en lien avec le centre de gestion)
4 jours de formation : 2 jours de formation examen professionnel, 1 jour de formation Déchets Ménagers Spéciaux, 1 jour de formation Chapiteau

25 emplois saisonniers

Etant donné que depuis le 1^{er} janvier 2009, la Communauté de Communes assure « l'organisation des centres ou accueils de loisirs sans hébergement en temps extrascolaire », 25 emplois saisonniers ont été créés pour assurer l'animation des Centres de Loisirs Sans Hébergement et également réduire le recours aux heures complémentaires et supplémentaires

Création de 34 postes d'agents non titulaires permanents – service enfance jeunesse

Les besoins du service enfance jeunesse (périscolaire, restauration scolaire et accueils de loisirs), ont nécessité les recrutements d'agents non titulaires permanents répartis comme suit :

- 27 postes à temps non complet pour assurer les fonctions d'agent technique
- 7 postes à temps non complet pour assurer les fonctions d'agent d'animation

Les faits marquants de l'année

Recrutement d'un DGS et réorganisation des services

Suite à l'arrivée du Directeur Général des Services, certains services ont été restructurés. Certains agents ont vu leurs missions évoluer. Un service Ressources Humaines et Administration Générale a été créé ainsi qu'un service Finances. Des procédures internes ont été mises en place ainsi que des outils de gestion du personnel.

Création d'un tableau des emplois

Suite à la création du service, un travail de recensement des informations concernant le

personnel a dû être réalisé. Un tableau des emplois a été créé et présenté à la Commission Ressources Humaines. Diverses statistiques concernant le personnel ont été également réalisées (effectifs par service, répartition du personnel par catégorie d'emploi...)

Création de descriptifs et fiches de postes

Afin de connaître les tâches et les missions exercées par les agents, les services ont travaillé sur la réalisation de descriptifs de postes, ce qui leur a permis ensuite de réaliser des fiches de poste pour chacun des agents.

Réalisation d'un Plan de continuité des activités pour chaque service (afin de faire face à la pandémie de grippe A)

Les grandes orientations du service pour demain

- Maîtrise de la masse salariale
- Stabilisation du statut des professeurs de l'Ecole de Musique et de Danse
- Annualisation du temps de travail des agents
- Mise en place de formation en intras

Afin de pouvoir atteindre cet objectif, a été envisagé le recrutement d'un responsable d'un pôle regroupant les services Ressources Humaines, Finances et Administration Générale.

Ce recrutement permettra d'améliorer le fonctionnement du service et d'apporter de l'expertise.

Service Administration Générale :

Accueil et Secrétariat

Les missions du service

- Les missions de l'accueil :
 - assurer l'accueil physique et téléphonique,
 - transférer les appels aux services concernés,
 - ouvrir et enregistrer le courrier arrivé,
 - réceptionner les colis et les envois en recommandé,
 - établir les tableaux de commande de repas pour le service Enfance Jeunesse
 - gérer la réservation des véhicules de service
- Les missions du secrétariat :
 - organiser le secrétariat des assemblées (Conseils et Bureaux communautaires, commissions), réaliser les convocations, la gestion des salles, la diffusion des comptes rendus.
 - recueil des actes administratifs (délibérations, arrêtés)
 - secrétariat de la Direction (Président et Directeur Général des Services)
 - mise à jour du site internet
 - gestion du matériel mis à disposition aux associations et aux communes (sonorisation, chapiteau, grilles d'exposition)
 - commande de fournitures

L'effectif du service au 31 décembre 2009

Le service de l'Administration Générale comporte 2 agents à temps complet : un agent administratif travaillant également au service des Ressources Humaines et un agent chargé de l'accueil.

Les faits marquants de l'année

Restructuration et agrandissement des locaux administratifs

Suite à de nouvelles compétences (périscolaire et centre de loisirs), un manque important de bureaux a rendu nécessaire l'aménagement de l'étage du bâtiment administratif. C'est environ 250 m² supplémentaires qui se sont répartis en sept bureaux et une salle de réunion de 60 m².

Au rez-de-chaussée un accueil a été mis en place afin d'améliorer la qualité du service rendu.

Réactualisation et mise à jour hebdomadaire du site internet de la collectivité

Les grandes orientations du service pour demain

- Améliorer les conditions d'accueil physique et téléphonique du public
- Favoriser une meilleure circulation des informations auprès des services et des élus
- Mettre à jour et développer le site web
- Mettre en place un recueil des actes administratifs

Chiffres-clés

3439 courriers arrivés enregistrés

Service Finances et Marchés Publics

Les missions du service

Le service a été créé en juin 2009 dès l'arrivée du Directeur Général des Services.

Les missions sont :

- Préparation, mise en œuvre et suivi des budgets de la collectivité.
- Après vérification des services concernés, élaboration des mandats de paiement.
- Elaboration des titres de recettes de tous les services.
- Suivi comptable des marchés en cours d'exécution
- Suivi comptable des dossiers de subventions
- Suivi et élaboration de différentes tâches comptables : suivi journalier de la trésorerie, FCTVA.
- Participation à l'élaboration des décisions du Président, des délibérations du Conseil Communautaires et du Bureau.
- Suivi des dossiers d'assurances et déclaration des sinistres
- Mise en œuvre des opérations comptables en fin d'année : vérification des comptes, élaboration du compte administratif pour chacun des budgets
- Gestion du Funérarium : gestion des arrivées et départs de corps en liaison avec les opérateurs de Pompes Funèbres, des pannes dans l'établissement et facturation des prestations funéraires.

L'effectif du service au 31 décembre 2009

Le service est composé d'un agent titulaire.

Chiffres-clés

2955 mandats émis sur 135 bordereaux

600 titres émis sur 87 bordereaux

21 dossiers de demande de subvention

27 décisions du Président

134 décès en 2009, 163 décès en 2008

La liste des Marchés Publics conclus

Ce travail a été essentiellement assuré par les services gestionnaires.

Travaux :

- Aménagement des locaux Etage et Rez-de-chaussée de la collectivité (travaux et maîtrise d'œuvre)

Services :

- Traitement des ordures ménagères
- Gestion et de traitement des déchets issus des 3 déchetteries
- Traitement des conteneurs en porte à porte
- Collecte et de traitement des Points d'apport volontaire
- Etude de faisabilité économique ZAE

Fournitures :

- Restauration scolaire pour l'Enfance Jeunesse

Les faits marquants de l'année

- La mise en place de Décisions du Président

Le Conseil Communautaire délègue certaines compétences au Président et au Bureau, il doit être rendu compte systématiquement des décisions (qui ont valeur de délibérations) prises par l'un et l'autre. Il a été entendu que la décision du Président devrait être formalisée à partir de toute dépense supérieure ou égale à 2000 euros et transmise au contrôle de légalité.

- Les travaux d'aménagement de l'étage et le changement de positionnement des bureaux et de l'accueil

- L'accompagnement du Directeur Général des Services dans son installation et dans la prise de connaissance des dossiers

- La mise en place d'une procédure simple de préparation budgétaire pour tous les services

Les grandes orientations du service pour demain

Engagement des dépenses au niveau de chacun des services

Gestion du Funérarium :

- aboutissement du procès en cours concernant l'indemnisation attendue suite aux malfaçons concernant la climatisation,
- mise en place d'une salle de convivialité pour les familles en modifiant la salle de cérémonie.

Le Service Enfance Jeunesse

Les missions du service

La Communauté de communes Auxonne Val de Saône est aujourd'hui l'unique organisateur des accueils et propose ainsi une offre éducative et de loisirs d'intérêt communautaire complète, diversifiée et harmonisée à destination des enfants de 0 à 12 ans et des familles.

Le service Enfance et Jeunesse «La Ribambelle » mis en place en 2007, développe les services suivants :

- l'Accueil Périscolaire et la Restauration scolaire (prise de compétence en 2007),
- les Accueils de loisirs sans hébergement (prise de compétence en 2009),
- le Relais Petite Enfance d'Auxonne (prise de compétence en 2005, avec aujourd'hui un nouvel agrément pour 3 ans),
- le Relais Petite Enfance Itinérant (mis en place en septembre 2008, avec aujourd'hui un nouvel agrément pour 3 ans)
- Le Service Minimum d'Accueil : organisation de l'accueil des élèves les jours de grève

L'effectif du service au 31 décembre 2009

Le service est composé de 23 agents titulaires et de 36 agents non titulaires auquel il faut ajouter du personnel de restauration scolaire et d'entretien et du personnel saisonnier.

Un responsable du service Enfance/Jeunesse coordonne la mise en œuvre des actions du projet, dirige la mise en place des accueils, et encadre les personnels intervenant dans le service (environ 85 agents sur une année complète).

Cinq responsables de pôles, responsables pédagogiques, encadrent les animateurs, le personnel de restauration et d'entretien sur les différents accueils périscolaires et extrascolaires et sur les lieux de restauration dont ils ont la charge.

Accueil périscolaire et restauration scolaire

a- Les accueils périscolaires :

- De 7h15 à l'entrée en classe : accueil du matin

Les animateurs accueillent les enfants. Les enfants s'installent, lisent, écoutent de la musique, jouent. Les enfants sont accompagnés par les animateurs dans leurs écoles respectives.

- De la sortie des classes à 18h45 : Ateliers éducatifs

Les animateurs vont chercher les enfants dans leurs écoles. Un moment de détente est alors consacré pour le goûter, puis pour courir, jouer et se dépenser. Si le temps le permet, des jeux de plein air sont organisés. Dans les locaux, les enfants choisissent parmi les ateliers (Jeux de société, dînette, petites voitures..., lecture, écoute musicale, contes, activités manuelles et artistiques selon l'âge).

b- La restauration scolaire

12h00 à 13h30 : Repas

Les enfants sont accompagnés par les animateurs jusqu'au restaurant scolaire.

Après lavage des mains et installation à table, enfants et animateurs déjeunent ensemble.

Après le repas, suivant le temps qu'il reste les enfants jouent et ensuite les animateurs les reconduisent dans leurs écoles respectives.

Tarifs périscolaire et restauration

Quotient Familial	de 0 à 300,99 €	de 301 à 500,99 €	de 501 à 700,99 €	de 701 à 900,99 €	Au-dessus de 901 €
Forfait Matin	0,94	1,18	1,35	1,60	2,02
Enfant suppl.	0,84	1,08	1,25	1,50	1,92
Forfait 1ère heure Soir & goûter	1,31	1,63	1,85	2,19	2,75
Enfant suppl.	1,21	1,53	1,75	2,09	2,65
1/2 heure Soir	0,63	0,79	0,90	1,07	1,35
Enfant suppl.	0,53	0,69	0,80	0,97	1,25
Repas	2,91	3,51	3,84	4,16	4,47
Repas Adulte tarif unique	6,85				

L'accueil périscolaire et la restauration scolaire sont répartis en pôles :

Pôle 1 : Auxonne Pasteur et Flammerans

Il concerne les enfants scolarisés dans les écoles Jean Moulin, Pasteur et du RPI Flammerans / Soissons sur Nacey, qui sont accueillis dans les locaux de l'école Pasteur.

Pôle 1bis : Auxonne Vannois+Prieur+Malmanche

Il concerne les enfants scolarisés à Pierre Cahuet et Jean Jaurès qui sont accueillis sur le site du Vannois. Les enfants scolarisés à Malmanche et Prieur sont accueillis pour le périscolaire dans les locaux de Jean Moulin et pour la restauration au Vannois.

Pôle 2 : Les Maillys/Labergement les Auxonne

Il concerne les enfants scolarisés dans écoles du RPI Billey, Flagey les Auxonne, Labergement les Auxonne, Villers-Rotin.

Pôle 3 : Soirans / Tillenay / Champdôtre

Il concerne les enfants scolarisés dans les écoles du RPI Soirans/Tréclun/Pluvet, du RPI Champdôtre/Pont et à Tillenay.

Pôle 4 : Villers Les Pots / Magny-Montarlot

Il concerne les enfants scolarisés dans les écoles de Villers les Pots et ceux du RPI Magny-Montarlot, Poncey-les-Athée et Athée.

Chiffres-clés

Fréquentation accueil périscolaire :

12 859 enfants accueillis au cours de l'année le matin et 17 210 enfants le soir, soit 92 enfants en moyenne le matin et 123 enfants en moyenne le soir par jour

Fréquentation restauration scolaire :

67 293 enfants accueillis au cours de l'année, soit en moyenne 484 enfants par jour

Fréquentation centres de loisirs :

-Auxonne : 9 050 enfants accueillis dans l'année pendant les vacances soit en moyenne 148 enfants par jour, 3 985 enfants accueillis dans l'année le mercredi soit en moyenne 117 enfants par jour

-Soirans : 1 048 enfants accueillis dans l'année pendant les vacances soit en moyenne 37 enfants par jour, 633 enfants accueillis dans l'année le mercredi soit en moyenne 19 enfants par jour

-Villers-les-Pots : 2 994 enfants accueillis dans l'année soit en moyenne 45 enfants par jour

Accueils de loisirs sans hébergement

Trois accueils de loisirs sont accessibles sur le territoire communautaire à l'ensemble des enfants du territoire et ce à un tarif unique et dégressif en fonction du nombre d'enfants du foyer en âge de fréquenter ces accueils.

Les lieux d'accueils et les fonctionnements sont les suivants :

- **Auxonne** : ouverture le mercredi, les petites et grandes vacances scolaires (de 3 à 12 ans)
- **Soirans** : ouverture le mercredi, les petites et grandes vacances scolaires, sauf août (de 3 à 12 ans)
- **Villers Les Pots** : ouverture durant les petites et grandes vacances (de 3 à 12 ans).

Les trois centres de loisirs accueillent les enfants de 7h15 à 18h45, l'inscription se fait à la journée, demi-journée, avec ou sans repas, à la communauté de communes ou directement auprès des directeurs des sites.

Un séjour de trois semaines dans le Doubs a également été organisé et a permis à 72 enfants d'y participer.

Des mini-camps sont également organisés sur la période estivale.

Tarifs centres de loisirs

TARIF DE BASE (applicable au premier enfant en âge de fréquenter les centres de loisirs)				
Quotient familial	Journée avec repas	Journée sans repas	Demi-journée sans repas	Repas Seul
de 0 à 300,99€	10,00 €	8,00 €	4,50 €	3,00 €
de 301 à 500,99€	11,00 €	9,00 €	5,00 €	3,62 €
de 501 à 700,99€	13,00 €	11,00 €	6,00 €	3,96 €
de 701 à 900,99€	13,50 €	11,50 €	6,25 €	4,29 €
au dessus de 901€	15,00 €	13,00 €	7,00 €	4,61 €

Tarif pour le 2e enfant : 10% de réduction sur tarif de base
 Tarif pour le 3e enfant: 20% de réduction sur tarif de base
 4e enfant et suivants: 30% de réduction sur tarifs de base
*Les enfants sont considérés selon leur rang de naissance : du plus âgé au plus jeune.
 Seuls les enfants en âge de fréquenter les accueils sont pris en compte.*

EXTERIEURS TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE
 (hors Pluvet et Soissons sur Nacey):
 Supplément de 20%, tarifs non dégressifs

Un projet pédagogique permet de donner à l'ensemble des accueils une ligne directrice.

Bien au-delà d'un simple service de garde, l'action de la collectivité en matière d'enfance jeunesse traduit une volonté de proposer des accueils de qualité, à vocation culturelle et éducative.

Les Relais Assistants Maternelles

La Petite Enfance est composée de deux relais, le Relais Petite Enfance à Auxonne et le Relais Petite Enfance Itinérant, qui sont chacun géré par une animatrice.

Ces relais sont un lieu ressource pour les parents, les enfants, les assistantes maternelles, avec quatre missions :

- observation du territoire,
- accueil et information,
- animation,
- professionnalisation des employés familiaux et des assistantes maternelles.

Les assistantes maternelles du canton sont habituées à fréquenter le Relais d'Auxonne qui existe depuis 1997 et les animatrices décident d'un commun accord de travailler en complémentarité afin d'offrir une meilleure qualité de service aux usagers des deux relais tout en conservant leur propre identité.

Un travail de communication a été entrepris pour faire connaître ce second relais auprès des municipalités et des différents publics (assistantes maternelles, parents et enfants) par le biais du journal des relais, de la presse

Horaires d'ouverture au public à Auxonne :

Lundi	8h30/12h00	14h00/17h30
Mardi	8h30/12h00	14h00/17h30
Mercredi	8h30/12h00	14h00/19h30
Judi	8h30/12h00	14h00/17h30
Vendredi	8h30/12h00	-

L'ensemble des accueils périscolaire et extrascolaire sont soumis à déclaration de Jeunesse et Sports, ce qui est un gage de qualité notamment en terme d'encadrement des enfants accueillis.

locale et des bulletins municipaux sans oublier les courriers aux élus locaux.

Le Relais Petite Enfance Itinérant existe officiellement depuis le 1er septembre 2008 et n'est entré dans ses fonctions qu'à partir du moment où le contrat de projet a été validé par la commission du 9 Octobre 2008 qui réunit les représentants gestionnaires, la Caisse d'Allocations Familiales, la Protection Maternelle Infantile du Conseil Général et la Mutualité Sociale Agricole.

Le renouvellement de celui-ci a eu lieu le 6 octobre 2009.

Il intervient sur 11 communes avec un regroupement en R.P.I sur la commune de Villers-Rotin qui associe également les communes de Labergement-les-Auxonne, Flagey-les-Auxonne et Billey.

Cette intervention est nécessaire en milieu rural, du fait des besoins liés à des horaires atypiques et, ou décalées en raison du travail dans les entreprises locales, des emplois saisonniers liés aux cultures maraîchères, la présence de l'armée.

Horaires d'ouverture au public à Villers-les-Pots depuis le 1^{er} septembre 2009 :

Lundi	8h30/11h30	13h00/17h30
Mardi	8h30/11h30	13h00/17h30
Mercredi	8h30/12h00	-
Judi	8h30/11h30	13h00/18h30
Vendredi	8h30/11h30	13h00/16h00

Les actions collectives menées par les relais

Ces soirées/débats permettent de s'interroger sur les besoins spécifiques des trois acteurs impliqués : l'enfant, les parents et les assistantes maternelles.

Droit Individuel à la Formation

Une formation de quarante heures a été mise en place. Les interventions de professionnelles qualifiées ont permis d'approfondir les connaissances relatives à la santé du jeune enfant, d'aborder l'aspect psychologique de l'alimentation et du sommeil, ou de découvrir de nouvelles activités d'éveil.

Soirée « Microbes en question »

Dans le cadre de la campagne sur le bon usage des antibiotiques de l'assurance maladie, les assistantes maternelles ont pu découvrir à Dijon, l'exposition : « les antibiotiques ce n'est pas automatique » et participer avec un pédiatre à un débat sur ce sujet.

Développements psychomoteurs de l'enfant de 0/3ans

Cette rencontre a permis aux assistantes maternelles d'acquérir des connaissances sur le Développement Psychomoteur de l'Enfant de 0 à 3 ans se qui contribue au développement et à leur reconnaissance professionnelle de la Petite Enfance.

Journée départementale et 20 ans des relais

La 24ème journée départementale a été marquée cette année par le 20ème anniversaire des Relais Assistantes Maternelles. L'objectif de cette journée étaient la formation des assistantes maternelles sous forme de conférence et d'ateliers ; les échanges entre assistantes maternelles, la valorisation des relais et des partenariats sous forme de forum et de spectacles.

Soirée informations professionnelles

Les assistantes maternelles sont en demande permanente de renseignements sur leurs statuts professionnel et leurs droits juridiques. Au-delà des Relais, elles recherchent l'information par le bien d'internet, mais ont besoin aussi de rencontrer des associations locales pour leur apporter des réponses et s'identifier comme de vraies professionnelles.

Chiffres-clés

1575 heures de permanences assurées par les coordinatrices pour chaque relais

333 rendez-vous honorés avec les assistants maternels

337 rendez-vous honorés avec les parents

5 actions collectives

Fréquentation relais petite enfance :

516 assistants maternels agréés, 961 enfants et 31 parents

Fréquentation relais petite enfance itinérant :

376 assistants maternels agréés, 790 enfants et 185 parents

Les faits marquants de l'année

Personnel

Changement de responsable de service en mai 2009 et changement d'agent de facturation en août 2009

Mise en place de l'annualisation du temps de travail pour les agents titulaires

Mise en place de l'évaluation des agents

Service

Prise de compétence CLSH en janvier 2009

Nouvel agrément relais Petite Enfance Itinérant (RPEI) avec des nouveaux projets et passage à 35 heures de l'animatrice

Début de réorganisation du service

(repositionnement des responsables de pôles, poste d'animateur sportif en développement)

Début de « mise à jour administrative » du service dans sa globalité

Les grandes orientations du service pour demain

Personnel

Annualisation du temps de travail pour les agents non titulaires

Contrôle du travail de terrain

Travailler sur les pratiques professionnelles et le comportement au travail

Service

Ouverture d'un accueil de loisirs le mercredi à Villers les Pots

Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF

Projet de la Maison de l'enfance

Il fait suite à une étude réalisée par les Francas de Côte d'Or. Le diagnostic réalisé a mis en évidence la nécessité de créer une structure multi-accueil pour des enfants de 0 à 4 ans. Cette structure regroupera deux modes d'accueil déjà existants sur le territoire, un relais petite enfance et une halte garderie. Elle permettra de répondre notamment à la non-conformité du relais et à une capacité d'accueil insuffisante de la halte garderie.

Comptabilité analytique

Rédiger les procédures (ex mise à jour des conventionnements...)

Développer l'aspect qualitatif des services

Mise en place d'un binôme d'agent « pôle accueil famille et facturation »

Le Service Environnement

Les missions du service

La Communauté de communes à sa création, en 2005, a repris la compétence de collecte et traitement des déchets du SIVOM. Depuis les missions du service se sont diversifiées.

Le service Environnement gère les déchets sur la totalité du canton :

- La collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères. Pour cela, la CCAVDS dispose de deux bennes à ordures ménagères.
- La collecte, le transport et le traitement des emballages recyclables, des papiers-journaux-magazines, du verre (porte-à-porte et apport volontaire).
- Les trois déchèteries du canton d'Auxonne (situées à Pont, Athée et Auxonne)
- L'Installation de Stockage des Déchets Inertes d'Auxonne
- L'entretien des sites communautaires : entretien technique et entretien des espaces verts (déchèteries, funérarium, sites périscolaires, relais petite enfance, école de musique, ...)

L'effectif du service au 31 décembre 2009

Le personnel du service Environnement est composé de :

1 responsable du service, 1 ambassadeur du tri, 4 chauffeurs/ripeurs, 1 ripeur, 2 gardiens de déchèteries et 1 agent polyvalent.

Les faits marquants de l'année

Mise en place des nouveaux marchés de collecte et de traitement des déchets au 1^{er} janvier 2009. Ces nouveaux marchés ont permis à la collectivité de bénéficier de meilleurs tarifs et de recettes (vente de la ferraille en déchèterie par exemple).

Mise en place d'une nouvelle filière de valorisation : tri du bois dans une benne spécifique à la déchèterie d'Auxonne.

Mise en place de la collecte sélective en porte-à-porte sur la Ville centre d'Auxonne. Ce nouveau service a permis de mobiliser davantage les usagers au tri et ainsi, d'augmenter les quantités triées.

Mise en place de l'annualisation du temps de travail des agents.

L'intérêt de cette démarche a été de maîtriser plus précisément le temps de travail des agents du service.

Fréquence de collecte par commune :

Communes	Fréquence
ATHEE, BILLEY, CHAMPDOTRE, FLAGEY LES AUXONNE, FLAMMERANS, LABERGEMENT LES AUXONNE, LES MAILLYS, MAGNY MONTARLOT, PONCEY LES ATHEE, PONT, SOIRANS, TILLENAY, TRECLUN, VILLERS LES POTS, VILLERS ROTIN	1 fois par semaine
AUXONNE : Bd Pasteur, Cimetière + ancienne route de Flammerans, Collège, Croix des sarrasins + quartier de la gendarmerie, Granges hautes + quartier Vachon, La Feuillée - Pont Pierre, La Cour, Pasteur – Ecole, Petite Plaine, Pré Fleuri, Route de Dôle - Htes Casernes, Route de Flammerans, Route de Labergement, Route de Moissey, Route de Rainans, Rue de Chevigny, Sainte Colette + quartier Jean Moulin, Trois Maisons, Rue du Champ de Tir, Clos Minot	1 fois par semaine
AUXONNE : Centre-ville, Colombière, Quartiers 511ème rég. Route de Chevigny entre rue du Polygone et rue de l'aubépine	2 fois par semaine

Les grandes orientations du service pour demain

La redevance incitative

L'évolution de la production des déchets sur le territoire national pousse les institutions à avoir une approche différente de la gestion des déchets. Il s'agit notamment de responsabiliser les producteurs de déchets, qu'ils soient particuliers ou professionnels.

C'est ainsi, que la collectivité a souhaité mettre en place une étude sur la mise en place d'une redevance incitative sur le territoire de la CCAVDS. L'objectif est, d'une part, de permettre aux usagers de maîtriser leur facture par une maîtrise, en amont, de leur production de déchets (meilleur tri, achats éco-responsables,...) et d'autre part, de leur apporter un système de facturation plus proche de la réalité et de ce qu'ils produisent.

Les déchèteries

L'évolution de la population et l'évolution de la production de déchets montrent que les infrastructures de la collectivité ne sont plus adaptées aux besoins.

En effet, les déchèteries, en période pleine (estivale) arrivent trop souvent à saturation car les bennes se remplissent très vite.

Les difficultés également rencontrées avec les prestataires qui ne suivent pas ou plus, nous ont amenées à réfléchir sur un remaniement des déchèteries du canton. Créées en 1998, elles sont désormais inadéquates et il est temps de penser à les agrandir.

Le service travaille actuellement sur ce projet afin de prévoir des travaux, pour 2011, de manière à améliorer la qualité du service et à nous permettre d'envisager peut-être de nouvelles filières de valorisation.

Une rencontre avec la Communauté Emmaüs nous a permis d'envisager la mise en place d'une nouvelle filière en déchèterie. Emmaüs a beaucoup développé, ces dernières années, sa filière de traitement des déchets et il nous a été proposé de mettre en place une filière « bois et plastiques » qui serait traitée en direct par cette communauté. La motivation de cette démarche est avant tout financière. L'autre intérêt réside dans le fait qu'il serait question par ce biais de faire travailler l'économie solidaire et de garantir d'une certaine manière une activité aux personnels en insertion employés par la Communauté Emmaüs.

Chiffres-clés

Fréquentation des usagers en déchèterie :
52 458 en 2009 contre 50 401 en 2008
Tonnages des Ordures ménagères :
3 146,76 en 2009 contre 3454,92 en 2008,
soit un ratio de 222 kg/hab/an
Coût du traitement des ordures ménagères :
61,39 € HT la tonne soit une baisse de 10%
Tonnages de la collecte sélective :
268,78 pour la collecte en porte-à-porte
938,68 pour la collecte en apport volontaire, dont
246,72 pour les papiers/magazines, 153,50 pour
les emballages creux et 538,46 pour le verre

<i>en tonnes</i>	Athée	Auxonne	Pont	511 ^{ème}	total 2009	total 2008
DNR	354,06	667,2	337,9	6,08	1365,24	1625,54
Gravats	240,34	571,74	261,47	0	1073,55	917,56
Végétaux	311,6	846,5	281,64	0	1439,74	1364,2
Bois	-	241,56	-	0	241,56	-
Cartons	23,9	87,26	27,88	10,42	149,46	134,31
Ferraille	37,2	86,28	36,94	0	160,42	149
DMS	9,97	19,34	10,31	0	39,62	22,73
Amiante	0	0	0	0	0	5,94
TOTAL	977,07	2278,32	956,14	16,5	4228,03	4219,28

Ecole Intercommunale de Musique et de Danse

(septembre 2009-juin2010)

Les missions du service

L'école de musique est un espace culturel et de loisirs ouvert à tous dès l'âge de 4 ans, sans limite.

Elle propose de multiples activités d'éveil, de culture musicale, d'instruments, de danse et de pratiques collectives sous la responsabilité pédagogique d'enseignants professionnels et du directeur de l'Ecole qui a en charge l'organisation pédagogique et administrative interne à l'établissement.

L'effectif du service et de l'équipe enseignante au 31 décembre 2009

Le service comporte 10 professeurs non titulaires permanents, 1 professeur sous convention de prestation de services et 1 Directeur titulaire ayant le grade de professeur d'enseignement artistique.

La liste des activités proposées à l'école de musique

Les cours d'instruments individuels avec une formation musicale (possibilité de suivre le cursus scolaire ou la pratique libre) sont :

- Les cordes (violon/violoncelle/guitare)
- Les claviers (piano/clavier/accordéon/orgue/synthétiseur)
- Les percussions (batterie/percussions)
- Les vents (flûte/clarinette/saxophone)

Chiffres-clés

10 professeurs de musique

2 professeurs de danse (Hip Hop, danse de salon)

1630 heures de cours dispensées durant l'année scolaire 2009/2010

124 élèves inscrits au cours de l'année 2009/2010

Les ateliers collectifs

- Chante Chante (chorale destinée aux enfants de 6 à 13 ans)
- Djembé (Rythmes Africains et danse)
- Hip Hop (cours débutants et avancés)
- Danse de salon (Valse, Tango, Paso-doble, Rock, Country)
- Ensemble instrumental

La formation musicale seule

Formation musicale

Jardin musical (sensibilisation à base de jeux d'éveil musical)

Culture musicale

Les faits marquants de l'année

Projet d'une nouvelle activité danse (jazz et classique)

Réflexion sur le statut des professeurs

Les grandes orientations du service pour demain

- Mise en place des activités de danse nouvellement créées
- Validation du statut des professeurs
- Décentralisation de certaines activités dans les villages du canton et ouverture plus large de l'école au grand public
- Diagnostic et règlement de l'Ecole

Nombre d'élèves inscrits par activité

Activités	Canton	Hors Canton
Instruments + FM	62	2
Jardin musical	11	AUCUN
Formation musicale seule	7	AUCUN
Hip Hop	31	AUCUN
Danse de salon	4	AUCUN
Djembe	1	AUCUN
Chante Chante	6	AUCUN

Le Service Vie Culturelle, Sportive et Associative

Les missions du service

La Communauté de Communes faisant partie du Pays Plaine de Saône Vingeanne, elle est chef de file pour l'ensemble du territoire dans le domaine de la vie culturelle, sportive et associative. A ce titre, elle porte le poste de l'agent de développement thématique et les projets.

Le service, géré par la CCAVDS, exerce au nom des 4 Communautés de Communes du Pays Plaine de Saône Vingeanne les missions suivantes :

- Conseil et accompagnement des collectivités, associations et artistes dans la mise en œuvre de projets de développement culturels et sportifs ponctuels ou réguliers (événementiel, programmation, gestion administrative, gestion des éléments techniques, suivi financier, recherche de financements, rédactions des conventions et des contrats, réglementations)
- Mise en œuvre de la programmation culturelle des villes d'Auxonne et Mirebeau sur Bèze
 - Mise en œuvre de la politique de développement culturel sportif et de promotion associative du Pays
 - Gestion de l'Appel à projet Pays (enveloppe annuelle de 20 000€)
 - Actions de promotions de la vie associative (forum des associations annuel, réédition du répertoire des associations)
 - Mise en œuvre de plan de formation ou réunions d'informations à destination des associations
 - Mise en réseau des acteurs culturels et sportifs : 406 associations (culturelles et sportives uniquement) en 2009, 67 communes et 4 Communautés de Communes

L'effectif du service au 31 décembre 2009

1 agent de développement dans cette thématique.

Les faits marquants de l'année

Le forum des associations

La manifestation est devenu un évènement attendu par une partie de la population

- Plus de 150 panneaux d'expositions
- 2 émissions sur France Bleu
- 8 articles dans le Bien Public
- 1 700 courriers
- 10 000 tracts distribués et 300 affiches
- 28 animations ou spectacles
- 2 compagnies d'artistes professionnels
- Budget global de près de 6 000 euros

Evolution de la fréquentation

	Nbre d'associations				Nbre de visiteurs			
	2006	2007	2008	2009	2006	2007	2008	2009
Fontaine Française	0	22	16	6	0	100	30	65
Mirebeau sur Beze	38	45	39	40	500	500	550	490
Pontailleur sur Saône	21	15	17	14	100	80	150	200
Auxonne	21	15	25	23	200	150	250	250
Totaux	80	97	97	83	800	830	980	1005

Les formations mise en œuvre sur le canton d'Auxonne à la demande des associations

En septembre, formation « techniques du spectacle son et lumière » sur 2 jours pour les associations culturelles en lien avec l'Office de la culture avec l'intervention de La Vapeur, avec 18 participants.

Le 18 septembre conférence débat pour l'ensemble du Pays sur responsabilité et assurances. Elle a rassemblé 56 participants dont 13 du canton d'Auxonne.

Le 30 novembre sur le thème de la comptabilité associative avec 12 participants.

Le 14 décembre sur le thème de la méthodologie de projet avec 14 participants.

Dans les deux cas les participants sont issus de multiples associations aussi bien sportives que culturelles en lien avec les offices et la ligue de l'enseignement.

Evolution de la mission d'accompagnement et de conseil

Répartition et évolution des thèmes de sollicitation des associations et collectivités								
Thème de l'intervention	2006	%	2007	%	2008	%	2009	%
Obtention de financements	9	17%	21	14%	32	9%	46	11%
Aide à la lecture et compréhension de fiches techniques d'artistes	5	10%	4	3%	12	3%	14	3%
Recherche de matériel	6	12%	18	12%	16	4%	15	4%
Conseil sur la problématique des statuts, rédaction ou modification	5	10%	12	8%	15	4%	12	3%
Aide à la recherche d'artistes ou intervenants	2	4%	5	3%	28	8%	34	8%
Conseil sur les droits d'auteurs (SACEM SACD)	5	10%	2	1%	8	2%	6	1%
Conseil sur l'organisation d'une assemblée générale	3	6%	4	3%	4	1%	5	1%
Accompagnement à la création d'une nouvelle section ou association	1	2%	4	3%	5	1%	4	1%
Conseil par rapport aux assurances	4	8%	7	5%	12	3%	13	3%
Conseil sur le droit à l'image	1	2%	2	1%	8	2%	6	1%
Recherche de locaux de répétition	1	2%	0	0%	0	0%	2	0%
Création de sites Internet ou Blogs	0	0%	8	5%	0	0%	2	0%
Conseil sur les déclarations CNIL et les lois informatiques et libertés	1	2%	0	0%	0	0%	0	0%
Conseil sur les contrats d'artistes (cession, GUSO...)	3	6%	7	5%	16	4%	34	8%
Conseil concernant l'obtention du statut d'artiste plasticien	3	6%	4	3%	3	1%	5	1%
Aide à la définition de projets et ou d'aménagements d'équipements	2	4%	5	3%	24	7%	31	7%
Accompagnement à la création d'interventions à l'école, résidences	1	2%	0	0%	4	1%	2	0%
Aide à la mise en réseau d'associations ou partenaires	0	0%	18	12%	27	7%	24	6%
Conseils animation et analyse stratégique de réunions	0	0%	12	8%	3	1%	8	2%
Utilisation de logiciels informatique/ MAO, PAO	0	0%	5	3%	6	2%	4	1%
Conseil/communication	0	0%	10	7%	8	2%	14	3%
Réglementation comptable	0	0%	0	0%	13	4%	11	3%
Fiscalité des associations	0	0%	0	0%	1	0%	1	0%
Création d'emploi, contrats de travail...	0	0%	4	3%	22	6%	12	3%
Réunions d'informations, formations Statuts assurances droit à l'image réglementations...	0	0%	0	0%	97	27%	111	27%
Total	52	100%	152	100%	364	100%	416	100%

Les grandes orientations du service pour demain

Le partenariat entre les écoles de Musique de Mirebeau et d'Auxonne

La réflexion a abouti à une harmonisation du projet pédagogique des deux écoles.

En 2009, elle a notamment porté sur la création d'un parc instrumental commun.

Par ailleurs, un diagnostic détaillé est en cours au sein de la communauté de communes afin de recentrer et d'optimiser le projet.

En effet, plusieurs départs en retraite sont prévus au sein de l'équipe pédagogique, dont celui du directeur.

De plus, une réflexion s'engage afin d'étendre l'activité de l'école à la danse.

Chiffres-clés

100 associations dont 34 sportives et 34 culturelles, soit 20% du nombre total d'associations du Pays

Une cinquantaine de dossiers instruits ou accompagnés soit environ 150 000 € mobilisés auprès de divers financeurs en 2009 (CRB, CG, Europe, mécénat, Etat) dont 20 000 € par le biais de l'appel à projet du Pays

250 abonnés à la newsletter aux associations